
Faire travailler plus pour avoir une retraite correcte...

Alors que la mobilisation sociale continue, le gouvernement refuse d'entendre. Il n'entend pas en particulier la colère des retraité-es qui ont répondu massivement aux mots d'ordre syndicaux et qui sont très présent-es dans les manifestations de gilets jaunes. Le mécontentement est lié à l'augmentation de la CSG sur les pensions, à la baisse continue du pouvoir d'achat des retraités (cette année encore 0,3% de revalorisation pour 1,8% d'inflation), ainsi qu'à la dégradation des conditions pour avoir une bonne retraite, c'est à dire une retraite à taux plein à un âge où on peut encore en profiter quand on est en bonne santé.

Contre-réforme des retraites : Le gouvernement sort du bois

Comme aujourd'hui vous pourrez partir à 62 ans, en revanche il y aura une mécanique de surcote, ou un système de bonus-malus pour inciter à un départ plus tardif. C'est la réintroduction de mécanismes punitifs pour les personnes qui voudront partir au plus tôt. Et qui sont ces personnes ? celles dont les conditions de travail sont les plus difficiles, le travail le plus contraint, qui ont commencé à travailler le plus tôt, qui doivent s'occuper de leur parents âgé-es... Ce qu'on nous présente comme un choix individuel est clairement un choix sous contrainte. Pour de nombreuses personnes ce sera un arbitrage pénible entre continuer un travail devenu trop fatigant, trop contraignant ou supporter une retraite faible. Aujourd'hui le nombre de femmes qui travaillent jusqu'à 67 ans pour ne pas avoir une retraite trop faible est deux fois et demi supérieur à celui des hommes.

Les retraites à la sauce austéritaire : équilibre budgétaire et surcotes

C'est donc la baisse programmée des pensions de ceux et celles qui partiront à l'âge de 62 ans. C'est d'autant plus vrai qu'avec des conditions d'équilibre budgétaire, c'est à dire à enveloppe constante, s'il faut donner plus à ceux et celles qui partent plus tard, ce sera moins pour les autres. Rappelons-nous en effet que le haut commissaire aux retraites à explicitement parlé d'une « règle d'or » d'équilibre des recettes et des dépenses.

La retraite à points universelle... une vaste fumisterie

On le voit donc : tout ce qui a conduit à faire régresser les droits à retraite est reconduit, avec l'introduction en plus de contraintes supplémentaires, et d'automatismes permettant de ne plus y revenir. Et dans ce contexte certains et certaines seront moins égaux ou égales que d'autres. Adieu la réforme promise pour plus de justice !

Alors la retraite à points c'est non ! Le projet doit être retiré !

Ce que nous voulons est possible avec une autre répartition des richesses !

- un départ possible à 60 ans (et avant pour les métiers pénibles) après 37 ans de cotisations avec une pension représentant 75% du dernier traitement ou des 10 meilleures années
- pas de pension inférieure au seuil de pauvreté
- des mesures permettant l'égalité des hommes et des femmes à la retraite (droits liés aux enfants, rattrapage des inégalités de salaires).
- des pensions de réversions qui permettent le maintien du niveau de vie.

31 rue de la Grange aux belles 75010 Paris	Téléphone 33 1 58 39 30 20 Télécopie 01 43 67 62 14	contact@solidaires.org www.solidaires.org	
---	--	--	---

